

Groupe de travail du 27 mars 2012 :
Délégations Départementales d'Action Sociale
Des engagements ministériels à concrétiser...

Ce groupe de travail, consacré aux nouvelles dispositions sur la mise en œuvre des procédures de délégation de signature et les modifications des circuits budgétaires et comptables, s'est réuni sous la présidence du Sous directeur des politiques sociales et des conditions de travail. Il fait suite à une demande expresse des Fédérations.

Au préalable, M.GAZAVE a rappelé les termes du courrier de la ministre Mme PECRESSE sur le dossier de l'action sociale dans les territoires d'outre mer en réponse aux multiples saisines de **FO FINANCES**. **FO FINANCES** prend acte des nouvelles prestations ouvertes (logements). S'agissant des autres mesures, restauration, centre de loisirs, vacances etc, **FO FINANCES** poursuivra son action jusqu'à leur concrétisation.

M.GAZAVE a signalé également la signature de la convention entre le secrétariat général et la MGEFI, ce qui permettra entre autres, aux agents délégués à la mutuelle de poursuivre leur activité militante mutualiste mais aussi, la mise en place d'actions de santé publique accessibles à tous les agents sur une demi-journée d'autorisation d'absence

M GAZAVE a ensuite présenté l'évolution des circuits budgétaires et comptables comme un simple changement de procédures afin de se mettre en conformité avec les textes.

Afin de répondre à l'inquiétude des délégués départementaux d'action sociale, le Sous Directeur a assuré qu'il n'y aurait aucune dégradation des prestations et aucune remise en cause des pouvoirs décisionnels des CDAS et des délégués départementaux. Il a justifié la mise en place d'un réseau régional par sa pertinence en rapport à l'architecture de CHORUS V6 et à l'approbation des délégations de signature des correspondants régionaux Chorus. Il a argué qu'il fallait bien trouver une solution rapide afin de pouvoir exécuter les dépenses locales .

FO FINANCES a demandé une note de cadrage assurant que les Délégués départementaux et les CDAS conserveraient leur pouvoir de décision.

Les Fédérations syndicales ont en outre demandé l'implantation d'un réseau spécifique afin de gérer les crédits déconcentrés de l'action sociale et de cette façon s'assurer que les acteurs de l'action sociale puissent continuer à exercer leur cœur de mission.

M GAZAVE a proposé de travailler sur ce projet. Il réfléchit à la création d'une structure dédiée par redéploiement de 25 cadres A, qui dépendraient directement du secrétariat général DRH3, et seraient chargés de la gestion comptable des crédits des UO régionales via CHORUS. Ils n'auraient aucun positionnement hiérarchique sur les délégués départementaux, mais disposeraient seulement d'un avis sur la régularité de la dépense engagée. Cette nouvelle organisation permettrait également d'avoir des experts sur la question des marchés publics. En effet, compte tenu du regroupement des crédits en région, les procédures d'appel d'offre vont se multiplier. La sous-direction souhaite mettre en place une palette de solutions, allant du marché national à lots au regroupement de plusieurs départements exprimant le même besoin, tout en laissant la liberté de choix aux départements.

Ce projet doit être présenté aux Fédérations syndicales lors d'un nouveau groupe de travail le 24 avril. Il pourrait également à terme être inclus dans une refonte du décret de 2002 . En outre, les fiches de poste ont été réécrites afin d'être en conformité avec les nouvelles attributions des délégués.

Concernant les procédures de secours, **FO FINANCES** est intervenue sur la nécessité d'avoir une continuité de service en cas d'absence et sur les difficultés relatives au rallongement des délais de traitement. L'administration a indiqué qu'une fiche de procédure était en cours de finalisation, afin d'apporter une réponse rapide au situation d'urgence.

FO FINANCES a dénoncé la suppression non concertée des régies au 1er juillet, suite à une demande de mise en conformité exprimée par la DGFIP. Cette précipitation risque d'impacter durement les délégations. Suite à notre interpellation, le Sous Directeur propose de demander un report de 6 mois à la DGFIP, pour que nous puissions en discuter et trouver une solution.

FO FINANCES est intervenue sur les déficits d'emplois dans les délégations. La Fédération a demandé un état prévisionnel des départs, en particulier, ceux en retraite. La sous direction doit absorber 15 suppressions d'emplois. Si le réseau des assistants sociaux n'est pas impacté, ce sont donc les délégations et les services centraux qui se verront amputés. Dans le cadre du redéploiement, le Sous Directeur s'est engagé à ne pas imposer de départs forcés. En clair, même s'il supprime l'emploi il n'enlèvera pas la chaise ! Cette affirmation nous rassure quant au devenir des collègues qui expriment leurs inquiétudes quand il se voit proposer une mise à disposition d'1 an seulement contre 3 auparavant. La vigilance reste toutefois de mise !!

Au delà des propos rassurants de la Sous Direction, les inquiétudes dans le réseau persistent et l'implantation d'une structure régionale ressemble beaucoup au projet rejeté en 2011 par l'ensemble des Fédérations syndicales. Dans l'attente d'engagements écrits et du groupe de travail de fin avril, FO FINANCES aura une attention toute particulière pour que le réseau d'action sociale garde toute sa pertinence et sa légitimité et ce sur l'ensemble du territoire.

Délégation FO FINANCES

Françoise PHELIX (titulaire), Pascaline KERHOAS (titulaire)